



Montreuil, le 8 Août 2013

Monsieur Dominique RANDON,
Président du SDIS de la Seine-Maritime
6 rue du Verger
BP 78
76192 YVETOT cedex

N/Réf. : BT/Vld

N°153 – 08/08/2013

Monsieur le Président,

La Fédération CGT des Services publics, première organisation syndicale de la Fonction publique territoriale, a été informée des sanctions que vous envisagez de prendre à l'encontre de 52 sapeurs-pompiers professionnels, suite à leur participation à un mouvement social.

Nous tenons tout d'abord à affirmer que, pour notre organisation, la réponse à un mouvement revendicatif ne peut se situer sur le terrain disciplinaire mais sur celui de la négociation.

Nous observons en deuxième lieu que les sanctions proposées s'échelonnent du blâme à des mises à pied allant jusqu'à six jours, sanctions des 1^{er} et 2^{ème} groupes, et ce alors même que les missions ont été assurées.

Suite à l'annonce de ce projet de sanctions, les personnels du SDIS viennent d'entamer une grève illimitée, que notre Fédération soutient. En effet, au-delà de la méthode, les sanctions sont difficilement acceptables dans la mesure où comme vous l'ont exposé les représentants syndicaux des personnels, ces derniers ont agi pour revendiquer une politique de recrutement et d'emploi de fonctionnaires territoriaux.

Aujourd'hui devant le blocage de la situation, la Fédération CGT des Services publics en appelle à votre responsabilité d' élu employeur, pour que vous annuliez les procédures en cours contre nos collègues agents territoriaux, dans un contexte complexe où devront prochainement être menés une réflexion globale et un processus de dialogue social sur les grands dossiers qui impactent directement les personnels dont vous avez la responsabilité.

En effet, la question de l'emploi public statutaire, au cœur des revendications du mouvement actuel, sera forcément mise en débat, compte tenu des nouvelles obligations relatives à la filière des SPP, notamment sur le temps de travail et la mise en conformité avec le décret. Il est également très probable que la réforme des retraites à venir ait un impact sur les questions d'emploi.

Nous affirmons que, considérant les faits et leur contexte, les sanctions sont infondées et ne sont d'évidence pas de nature à favoriser le dialogue social de qualité dont a besoin toute collectivité pour assurer une bonne organisation des services et des conditions d'emploi des agents publics, au service des besoins des usagers.

La Fédération CGT des Services publics restera bien évidemment très attentive à l'évolution de ce dossier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour la Fédération,
Baptiste TALBOT



Secrétaire général